FRC.1.9227
Case FRC 1:937

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

Sur les moyens de vivifier l'esprit public, et sur les honneurs à décerner aux défenseurs de la Patrie,

Par DAUBERMESNIL.

Séance du 29 Ventôse.

S'il eſt un moment pénible pour le légiſlateur, c'eſt lorſqu'obligé de rappeler l'appareil de la ſévérité, il doit ſubſtituer la vigueur des lois au levier puiſſant de l'enthouſiaſme, la force à la perſuaſion, la punition à la récompenſe.

THE NEWBERRY LIBRARY

Dans les premiers momens où la France appelle ſes enfans, affranchis d'une longue ſervitude, à l'honneur de défendre par leur courage une liberté qu'ils venoient de conquérir par un effort ſimultané, la multitude ſe leva comme un ſeul homme; de nombreux bataillons armés ſortirent des départemens, & l'ennemi qui s'avançoit orgueilleux de quelques ſuccès obtenus par la trahiſon, fut chaſſé précipitamment du territoire qu'il ſouilloit par ſa ſervitude & ſa férocité. D'où vient qu'après des victoires ſi brillantes, ſi multipliées; après des actions ſi éclatantes, par le récit deſquelles l'hiſtoire ſe propoſe d'étonner la poſtérité: comment peut-il ſe faire que les enfans de la patrie appelés à partager cette gloire, cette conſidération qui réjaillit ſur tous les guerriers, qui par les mêmes dangers ont remporté les mêmes victoires; que ces hommes deſtinés à conſommer l'ouvrage de la paix forcent à prendre contre eux des meſures qui répugnent au gouvernement, des voies de coaction éloignées des principes qui les dirigent; lorſque leurs parens, leurs amis, leur pays devoient attendre de leur dévouement une célérité, une ſatisfaction, un empreſſement marqué de concourir à rendre à l'Europe la paix, à leurs concitoyens la tranquillité, le bonheur, pour en jouir enfin avec eux.

Mais lorſqu'au lieu de cet ardent amour de la patrie qui tranſporta nos premiers bataillons & nos vieilles bandes, ces ſoldats robuſtes & redoutés qui forment aujourd'hui le noyau le plus ſolide de nos armées; lorſqu'au lieu de cette ſoif de gloire on ne voit dans ceux que la raiſon & la loi appellent aux combats que cette indifférence, cet éloignement dangereux, préſage certain d'une variation dans l'eſprit public ou les ſuccès d'une réaction coupable: le légiſlateur doit remonter à la cauſe d'un phénomène inconnu, dans les Républiques, l'analyſer & pour le détruire pour établir les effets ſalutaires de l'enthouſiaſme, chercher dans le jeu des paſſions humaines les moyens de conduire l'homme à ſon

devoir par ſon intérêt, ou par le mouvement de ces mêmes paſſions, qui ſemblables au vent qui excite les tempêtes, & ſubmerge quelquefois le vaiſſeau, eſt cependant néceſſaire pour enfler la voile qui doit le conduire au port; & même violent, eſt préférable au calme abſolu, qui par ſa déſeſpérante immobilité fait périr au milieu de l'immenſe ſolitude de l'océan le vaiſſeau, l'équipage & les paſſagers.

Trouvons donc l'art d'oppoſer les paſſions aux paſſions, & de donner par les circonſtances des armes puiſſantes à celles que vous voulez rendre victorieuſes de celle qui lui eſt nuiſible. Le fanatique qui, les reins ceints d'un chapelet, la torche d'une main & le poignard de l'autre, parcourt les forêts de la Vendée, les marais du Morbihan, en prêchant le meurtre & la vengeance au nom de ſon dieu, jaloux & cruel, qui n'eſt pas le nôtre, travaille à remplir les eſprits d'un délire ſtupide & féroce: oppoſez-lui l'enthouſiaſme éclairé de l'homme libre qui défend glorieuſement ſa patrie.

D'autres, plus adroits & non moins perfides, jurant obéiſſance au corps ſocial dont ils ſuivent en apparence les lois, éloignent dans le ſecret de leurs ſociétés, dans le myſtère de leurs manœuvres, les défenſeurs de la République de leurs devoirs: rappellez-les au deſir de la gloire & de l'immortalité. Les ennemis diſſeminés au milieu de nous corrompent l'eſprit public, épurez-le, ranimez-le par tous les moyens que la raiſon dicte, & que je vais vous préſenter. Il exiſte des lâches, des ames foibles & chancelantes; préſentez-leur l'ignominie, l'opprobre, l'indignation conſtante du corps ſocial, & ſur-tout une punition viagère. Ces êtres ſont, ou poltrons, ou phyſiquement empêchés de faire le ſervice militaire: que leur vie entière ſoit empreinte d'une privation analogue. Leur vie, dit-on, ne leur permet pas de ſe ſervir des armes ſans dangers pour ceux qui ſeroient auprès d'eux: la juſtice, la ſageſſe ordonnent dès-lors que,

pour garantir leurs concitoyens de ce danger, les armes à feu leur ſoient éternellement & rigoureuſement interdites.

Ils n'ont pas concouru avec leurs frères, leurs amis, à défendre leurs propriétés, la vie de leurs pères, ils ne doivent pas pouvoir être confondus, aſſimilés avec ceux dont le courage a vengé la patrie, maintenu la liberté, étonné l'Univers; & l'habit ſous lequel nos guerriers ont cueilli tant de lauriers, ne doit pas être profané par ceux qui n'ont pas acquis, qui ont perdu même le droit glorieux de porter les couleurs auxquelles ſont attachées les idées d'héroïſme, & qui fixent ſur ceux qui en ſont revêtus, la conſidération & la reconnoiſſance.

Ils ſont poltrons: alors qui oſera ſoutenir qu'ils peuvent remplir quelqu'une des fonctions qui demandent de la vertu; je prends ce mot dans ſa véritable acception, c'eſt-à-dire, de la force, de la fermeté, du courage: la ſociété ne peut leur en confier aucune; elle doit prévenir par une loi les mauvaiſes intentions ou l'erreur de ceux qui feroient tentés de remettre leur ſort à des hommes ſi peu dignes de confiance.

Que diriez-vous, ſoldats républicains, qui étonnez la terre par votre conſtance & votre courage, ſi, rentrant dans vos foyers à la paix, vous trouviez les adminiſtrations de vos départemens, vos tribunaux, occupés par ces hommes ſans caractère, que leur vile puſillanimité a retenus loin des dangers? Sans doute ils ne vous paroîtront pas plus qu'à moi dignes d'être les interprètes des lois qu'ils n'ont pas ſu défendre? vous accuſeriez la légiſlation d'imprévoyance, pour avoir laiſſé ſubſiſter une ſi choquante diſſonance.

Mais ces ames lâches, inutiles au corps ſocial, en retirent tous les avantages, ſûreté, protection, propriété, liberté; c'eſt pour eux que la ſentinelle veille ſur les remparts, que le magiſtrat paſſe la nuit dans l'étude des lois, que l'adminiſtrateur eſt dans une activité continuelle, que le ſoldat de

l'intérieur ſouffre le froid de la nuit, la fatigue de chaque jour, pour ſurprendre le brigand dont l'avidité menace le voyageur; & le lâche repoſe en paix dans ſon lit! Il eſt donc ſouverainement juſte, puiſque ſes vices phyſiques, ou ſa poltronnerie, l'empêchent de remplir à ſon tour la pénalité des fonctions civiques, qu'il contribue d'une autre manière au dédommagement que la ſociété doit attendre de lui; & lorſqu'une impoſition ordinaire eſt exigée des ſujets de l'Etat, il doit la payer double, ou dans une proportion jugée plus convenable; & toutes les fois que le corps ſocial eſt attaqué, qu'il eſt par conſéquent obligé à des plus fortes dépenſes, le lâche prolétaire doit encore être ſoumis à un tribut, en compenſation du ſervice qu'il n'oſe pas rendre en nature.

Après avoir ainſi flétri l'être bas & puſillanime qui, ſemblable au frelon, veut ſucer le miel de la ruche & ne jamais travailler pour elle, il faut que le légiſlateur ſe dédommage de la peine qu'il éprouve à porter ces triſtes, ces humiliantes lois, en proclamant la récompenſe due au courage, à la grandeur d'ame, & déja vous allez mettre à exécution envers ceux qui l'ont mérité, les lois qui leur aſſurent une portion de domaine dans le territoire qu'ils ont défendu, & je me propoſe de vous préſenter inceſſamment un mode infiniment utile & prompt pour les mettre bientôt en poſſeſſion de cette récompenſe méritée.

C'eſt lorſque vous aurez donné à ces guerriers mutilés dans les combats le terrein qui leur fut promis, que ces honorables victimes iront eux-mêmes dans la maiſon, au coin de cette cheminée où le poltron ſe refugie, lui reprocher ſa lâcheté: peut-être exciteront-ils ſon émulation & réuſſiront-ils mieux qu'une loi à les faire rentrer dans le chemin de la vertu. Les indifférens, ceux auſſi qui donnoient pour motifs de leur criminelle apathie qu'on négligeoit, qu'on oublioit les hommes qui ſe ſacrifioient pour

la patrie, ſe leveront peut-être à l'aſpect d'une récompenſe que la République accorde à ceux qui ont bien mérité d'elle ; enfin, la préſence de ces braves vétérans ſera dans tous les points de la République le témoignage conſtant de ſa fidélité à tenir ſes engagemens.

Mais ce grand acte de juſtice ne ſuffit pas : il faut que les légiſlateurs ſoient grands comme le peuple qu'ils repréſentent, grands comme les événemens au milieu deſquels ils ſe trouvent placés. Voulons-nous reſſembler par nos actions, par nos mœurs, par nos vertus aux peuples qui ont étonné la terre : imitons-les dans les moyens de conduire les hommes.

Lorſqu'une de vos armées a obtenu un grand ſuccès, qu'une fête célébrée le même jour, à la même heure, d'une manière uniforme dans la vaſte étendue de la République, annonce la gloire de ſes enfans & la reconnoiſſance de leurs concitoyens, à ce cri d'alégreſſe l'armée répondra par une nouvelle victoire : les citoyens défendus, encouragés par ces ſuccès, brigueront l'honneur de partager la gloire de l'armée victorieuſe. S'il eſt des hommes qui s'attriſtent de notre joie, que les défaites de nos ennemis affligent, on les connoîtra, & les bons citoyens ſauront que c'eſt ſur eux que doit porter leur ſurveillance.

Mais le nom de ceux qui auroient fait une action d'éclat, ſauvé la vie à un camarade, vaincu un chef ennemi, ſeroit porté par le bataillon témoin de leurs exploits, au général ; les noms des héros ſeroient remis aux chantres ſacrés, pour rappeler dans leurs vers deſtinés à donner l'immortalité, le nom & les actions de ceux qui auroient mérité l'honneur d'y être placés.

Enfin, lorſqu'une armée victorieuſe a forcé l'ennemi à la paix, pourquoi ſon retour ſur le territoire de la République ne ſeroit-il pas marqué par une grande fête ? C'eſt un grand jour pour la patrie que celui où elle revoit ſes

enfans échappés aux combats ſoutenus pour elle. Pourquoi n'imiterions-nous pas les grands maîtres dans l'art de porter l'homme à l'enthouſiaſme ? Un arc triomphal, non pas en planches, non pas en chiffons peints, mais en pierre ſolide, de marbre, s'il étoit poſſible, conſtruit au défilé ſur le chemin par où l'armée doit rentrer, lui préſenteroit dans les bas-reliefs, dans tous les ornemens, ſes plus éclatantes actions & la reconnoiſſance de la patrie ; le premier campement ſeroit auprès ; l'armée trouveroit ſes tentes dreſſées ; il eſt temps alors qu'ils ſe repoſent, & que d'autres prennent une petite fatigue pour eux : des feſtins préparés pour paſſer trois jours dans la joie & le plaiſir leur annonceroient la ſatisfaction que la France a de leurs travaux guerriers. A la première ville, une entrée triomphale l'attendroit encore, les femmes des bons citoyens les couvriroient de couronnes de fleurs & de lauriers ; & conduits dans le champ de Mars, ils verroient le magiſtrat du peuple jeter l'encens dans le feu, & mille voix réunies autour de l'autel de la Victoire, rendre grace à dieu de leur ſuccès & de leur retour : alors ſeroient entonnés les champs auguſtes qui contiendroient le récit des grandes actions & le nom de ceux qui par ce chemin périlleux ont marché à l'immortalité ; ces noms voleroient de bouche en bouche dans les cités, dans les campagnes, dans les promenades publiques, dans les ſolitudes ; les ſpectacles qui ſeroient donnés à ces vainqueurs retentiroient de ces chants enivrant ; enfin ils recevroient de la main du magiſtrat un habit militaire complet qu'ils auroient droit de porter toute leur vie.

A ces momens ſuccéderoit un jour triſte, & non moins intéreſſant. Le même jour, à la même heure, & d'une manière uniforme dans toutes les communes de la République, un autel funéraire ſeroit élevé à la mémoire de ceux que le ſort des combats auroit enlevés à la patrie ; les chants de victoire, de reconnoiſſance & de regrets conſacreroient leur ſouvenir & marqueroient l'attachement de cette

patrie & la douleur que lui cauſe la perte de ſes illuſtres enfants. Un bon citoyen, choiſi par le peuple, rappelleroit leur courage, leur dévouement; mais quelle ſeroit la voix qui, devant l'armée, s'éleveroit pour conſacrer le ſouvenir de ceux qui auroient péri au milieu d'elle? Un guerrier, un guerrier mutilé ſeroit ſeul digne de cette ſublime fonction.

Enfin, pour éterniſer la mémoire de ces martyrs, pour enflammer l'ame de leurs jeunes ſucceſſeurs de l'amour de la gloire, le nom de chacun de ceux qui ont péri en défendant leurs pères, leurs amis, ſeroit, dans la commune qui le vit naître, inſcrit ſur les côtés de l'autel, ou ſur une plaque d'airain expoſée à la vénération des jeunes gens, à la ſenſibilité des veillards.

Quand eſt-ce donc verrai-je la colonne du Panthéon porter le nom de ces héros morts au champ de victoire? Quand verrai-je remplir le vœu des guerriers qui ont vaincu ſur les pas de Dugommier, de Dagobert, de ces hommes dont je m'honore d'avoir été l'ami? quand verrai-je s'élever les monumens que les lois ont ordonné d'élever ſur les lieux mêmes qui furent témoins de leur courage, de leur gloire, hélas! & de leur mort? Ils furent grands, ils furent modeſtes, ils rendirent de grands ſervices à la patrie, ils moururent pour elle; c'eſt couvrir leur armée de lauriers que de récompenſer la mémoire de ces généraux par des monumens que tous ſeront jaloux ſans doute d'obtenir.

C'eſt par de tels moyens que je veux réveiller l'enthouſiaſme qui fait éclore des ſoldats & donne des aſpirans nombreux à l'immortalité, qui les conduit à ces brillantes actions qui feront l'étonnement de l'avenir & la gloire de la révolution.

Le ſénat de Rome les connoiſſoit, ces moyens: avec quel art il les employoit! il ne croyoit pas au-deſſous du légiſlateur, il ne penſoit pas qu'il fût indigne de la dignité des

premiers magiſtrats de la République d'entrer dans l'inſtitution de ces fêtes, d'en déterminer le détail; je n'amoncelerai pas ici les preuves de cette aſſertion, la vérité vous en eſt connue comme à moi : vous avez lu cent fois le récit de ces jeux militaires, de ces triomphes ſuperbes qui faiſoient éclore des héros, de ces fêtes touchantes où la politique & la religion parfaitement unies, ſe portoient un ſecours puiſſant & mutuel.

S'il en eſt qui doutent de l'influence des chants, des fêtes patriotiques, qu'ils liſent le récit naïf, attendriſſant de la fête célébrée le 10 août dans les cachots de la Hongrie par les priſonniers français. L'arbre de la liberté, plus ſacré pour ceux qui ont le plus ſouffert pour elle; l'hymne de guerre, le tranſport enivrant qui précipite à genoux, qui fait tendre les bras au ciel, à ces mots : *Amour ſacré de la patrie*; voilà toute la cérémonie, voilà les objets du culte; mais que de ſentimens, que de principes d'affection dans ce peu de choſes : non, le ranz des vaches, les chants de Tyrtée, n'ont jamais produit de ſi grands effets; eh bien! les moyens qui peuvent les reproduire ſont dans nos mains : que nous ſerions coupables, que nous ſerions petits aux yeux de la poſtérité, ſi nous négligions de les mettre en uſage pour l'avantage de notre pays!

C'eſt par de tels reſſorts que les anciennes Républiques ont élevé les hommes & ſe ſont élevées elles-mêmes au-deſſus de tous les états; c'eſt pour parvenir au même but, que je veux que la République prouve d'une manière éclatante ſa reconnoiſſance à ſes défenſeurs. Si quelques hommes ſont jaloux des témoignages qu'ils leur verront prodiguer, qu'ils aillent comme eux les mériter, qu'ils aillent les conquérir par les mêmes efforts, par les mêmes ſacrifices; qu'ils viennent enſuite préſenter à la patrie leurs corps mutilés, leurs bras emportés, & ils connoîtront alors s'il eſt poſſible de faire trop pour ceux qui ont tant fait, qui ont voulu faire davantage.

Afin donc que la reconnoiſſance publique puiſſe ſe manifeſter d'une manière capable de maintenir l'eſprit & l'ardeur de nos armées, afin de relever l'opinion patriotique parmi les hommes qui l'ont laiſſé dégénérer, je demande que les différentes propoſitions que je fais ſoient renvoyées à une commiſſion chargée d'examiner les moyens que je préſente, & de vous en faire un rapport.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal, an IV.